

ID: 011-241100593-20240610-A2024_31-AR

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024





ARRETE COMMUNAUTAIRE

DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N°A2024 31

NOMENCLATURE ETAT: DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

<u>OBJET</u>: Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition de locaux (espace de 30m2 défini sur la zone parc aquatique de l'Espace de Liberté du Grand Narbonne) à usage de prise de prestations de restauration rapide de type food truck, en faveur de Madame Mante Courbis Cécile, en qualité de Gérante de la société Au Gourmand,

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du conseil communautaire,

VU la délibération N°C2023_191 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_195 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°C2022_147 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'agglomération, en date du 23 juin 2022 relative à la fixation des tarifs de la location d'espace et mensualité pour la prestation d'un food trucl à L'Espace de Liberté du Grand Narbonne,

VU la publication de l'avis de publicité en date du 15 mai 2024, préalable à la délivrance du titre d'occupation du domaine public pour la prestation food truck à Espace de liberté,

ARRETE:

ARTICLE 1er:

La convention d'occupation du domaine public sans constitution de droits réels établie au profit de la **Au Gourmand** située 249 Chemin de l'Huide Clos de l'Huide 83110 SANARY-SUR-MER représentée par sa Gérante, Mante Courbis Céline, pour une durée de 2 mois à compter du 01 juillet 2024.

N°A2024_31

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID: 011-241100593-20240610-A2024_31-AR

ARTICLE 2:

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet.

Fait à Narbonne, le 10 juin 2024

Pièce(s) jointe(s):

Convention

Arrêté certifié exécutoire Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le : |PREF|

et de sa publication le : |PUB|

Bertrand MALQUIER

Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération